

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-23
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 20 mars 2026, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni dans la salle Georges JONESCO, rue Villedieu à Valentigney, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 31**

**Nbre de suffrages
exprimés : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Armando LOPES. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA Denis NEDEZ. Stéphanie GAUTIER. Omar RABEL. Roland GAMBERI. Coralie GUILLAUME. Nourredine DRAYAF. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Miguel CARL. Malika DRICI. Patrice MARTIN. Michel TREPPO

Excusés : Claudia FERNANDES. Marielle GUILLARD

Absents :

Pouvoirs : Claudia FERNANDES donne pouvoir à Philippe GAUTIER
Marielle GUILLARD donne pouvoir à Nadine MERCIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 mars 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Oktay OKTEM ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260320-2026-23-DE
Date de télétransmission : 25/03/2026 .../..
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Extrait du registre des délibérations n° 2026-23**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En effet, en vertu de l'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Valentigney un effectif maximum de 9 adjoints.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoint au Maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

L'assemblée municipale, élue lors des dernières élections du 15 mars comptait 33 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire pouvant être désigné est donc de 9.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (*32 voix Pour et 1 abstention Monsieur Michel TREPPO*)

- **FIXE** le nombre d'adjoints au Maire à neuf,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

